

A circular photograph showing two technicians in red hard hats working in a server room. They are looking at a laptop. The background shows server racks with blue and yellow cables.

AVIS

Avis sur le Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

DECEMBRE 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Accentuée par la crise de la COVID-19 et des nouvelles exigences en matière de transition écologique, la question de la localisation industrielle, question prioritaire pour le CESER, est aujourd'hui mise en lumière dans le débat politique et reste fondamentale pour le développement et rayonnement de notre Région. C'est plus largement une question de souveraineté. Il s'agit dès lors d'avoir et de concrétiser une véritable réflexion stratégique dans ce domaine.

Quelles mesures favorables aux implantations et à la relocalisation industrielles pourront être retenues pour répondre aux enjeux économiques, mais aussi sociétaux, territoriaux et environnementaux, qui touchent aujourd'hui l'ensemble des citoyens ?

La Collectivité régionale présente un plan de relocalisation stratégique, la Commission « Activités économiques, emploi et innovation » en collaboration avec la Section industrie du CESER formule un avis sur celui-ci et propose ici quelques pistes de réflexion supplémentaires. La société civile reste mobilisée pour toutes les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui participent à la vie de nos territoires et à la richesse de notre Région.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

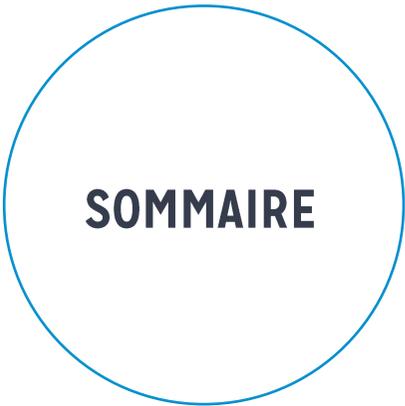
AVIS

2021-18



Président de la Commission 1

M. Eric LE JAOUEN



SOMMAIRE

Introduction	7
La localisation d'activités industrielles et stratégiques sur le territoire régional : une priorité pour le CESER	8
Le Plan Stratégique de relocalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	11
Les quatre axes.....	11
▶ Axe I : Inciter à la relocalisation en région Auvergne-Rhône-Alpes et soutenir nos entreprises dans leurs développements industriels	11
▶ Axe II : Créer un « pack relocalisation »	12
▶ Axe III : Intervenir sur le foncier industriel.....	12
▶ AXE IV : Faciliter les recrutements dans l'industrie : développer des compétences, renforcer l'attractivité des métiers.	13
Les remarques du CESER.....	14
Remarques de portée générale.....	14
Remarques ciblées sur les axes.....	15
▶ Axe I : Inciter à la relocalisation en région Auvergne-Rhône-Alpes et soutenir nos entreprises dans leurs développements industriels	15
▶ Axe II : Créer un « pack relocalisation »	15
▶ Axe III : Intervenir sur le foncier industriel.....	16
▶ AXE IV : Faciliter les recrutements dans l'industrie : développer des compétences, renforcer l'attractivité des métiers.	16

Annexes	17
Annexe 1 Lettre de saisine	17
Contributeurs	18
Remerciements	21
Déclaration des groupes.....	22
Résultats des votes.....	27
Contacts.....	34



SOMMAIRE



Introduction

Saisi par le Conseil Régional sur le rapport « Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes », le CESER organisera son avis en trois parties, la première rappellera l'importance pour le CESER de la localisation d'activités industrielles et stratégiques sur le territoire régional, la deuxième présentera de manière synthétique le contenu du rapport et la dernière partie développera les remarques du CESER. Celles-ci porteront sur le document, mais aussi sur l'échange très riche et complet devant la commission « activités économiques, emploi et innovation » et la section industrie à l'occasion de sa présentation par la première vice-présidente déléguée à l'économie, à la relocalisation et à la préférence régionale. Le CESER la remercie pour la précision de ses réponses.



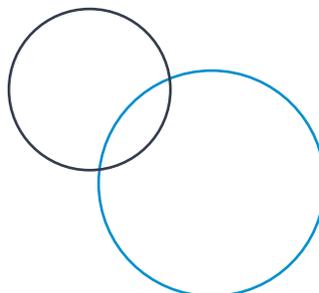
La localisation d'activités industrielles et stratégiques sur le territoire régional : une priorité pour le CESER

Le rapport du Conseil Régional énonce dans sa partie introductive un certain nombre d'éléments de constats. Ceux-ci portent sur trois points. D'abord, l'importance du tissu industriel régional, première région industrielle de France en termes d'emplois, et sa diversité autour de plusieurs filières structurées autour de pôles de compétitivité et de clusters. Le deuxième que malgré ses nombreux atouts, la région est confrontée à la désindustrialisation. Cela se traduit par une dépendance de l'économie régionale comme de l'économie nationale à fortiori européenne à une dépendance en approvisionnements dans de nombreux secteurs. Le poids des importations augmentant cela entraîne des conséquences en termes d'empreinte écologique. Enfin la crise sanitaire a amplifié l'ensemble de ces constats et accentué la prise de conscience de la vulnérabilité des économies européennes et de la fragilité de l'organisation des chaînes de production. Celle-ci a accéléré la nécessité de développer des circuits et des initiatives de proximité, d'optimiser la consommation des ressources grâce à l'économie circulaire et d'accompagner les entreprises et les territoires dans ces transformations.

Le CESER comme il l'avait formulé dans ses différentes contributions sur l'impact du COVID sur le développement industriel¹, s'associe à la nécessité de retrouver plus de souveraineté industrielle, de favoriser l'implantation, la relocalisation, le maintien et le développement d'entreprises sur des produits et secteurs stratégiques.

¹ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. COVID-19 Repenser demain, le regard du CESER, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2020
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. Impacts de la COVID-19 sur le développement industriel, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2021

Le plan présenté par le Conseil Régional, après une concertation des entreprises et des territoires, porte bien cet objectif et le CESER s'en félicite. La concertation a mis en évidence les attentes vis-à-vis du Conseil Régional : un rôle de facilitateur, le soutien au développement des compétences et à l'attractivité du territoire et enfin une action sur le foncier. Ces thématiques font bien écho aux préoccupations du CESER quant au rôle de la Région pour le développement industriel et avaient été soulignées dans l'avis à la suite de la saisine de la Région sur les aides aux entreprises industrielles². Il note également que les priorités définies dans ce plan, seront intégrés dans le futur Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour lequel la commission « activités économiques et emploi » du CESER travaille à une contribution en amont qui sera finalisée dans les prochains mois.



² CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. Des aides efficaces pour le développement industriel des entreprises et des territoires, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2019





Le Plan Stratégique de relocalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le document présenté pour avis au CESER s'organise autour de quatre axes. Il est prévu de dédier une enveloppe de 1,2 Milliard d'euros pour la réalisation de ce plan sur la durée du mandat. La répartition entre les axes devrait être autour de 50 % pour le premier axe, les trois axes suivants se répartissant à peu près équitablement les autres 50 %.

Les quatre axes

Le plan s'articule autour des axes suivants :

- ▶ **Axe I : Inciter à la relocalisation en région Auvergne-Rhône-Alpes et soutenir nos entreprises dans leurs développements industriels**

Cet axe se décompose en deux parties :

- **Faire d'Auvergne Rhône-Alpes, la région la plus attractive pour relocaliser.**

Il s'agit du développement d'une marque Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec le développement économique. Ce sont des actions de promotion du territoire par l'Agence Régionale du tourisme pour attirer de nouvelles entreprises ou de nouveaux salariés sur le territoire régional.

La Région s'attachera aussi à mobiliser l'ensemble des compétences dont elle dispose pour faciliter l'accessibilité aux infrastructures numériques et physiques (TER, mobilités douces ...)

- **Cibler les produits et services stratégiques de demain :**

Pour soutenir des projets à forte valeur ajoutée pour le territoire et viables sur le long terme, la Région doit identifier les projets de relocalisation stratégique.

Cela signifie des approvisionnements avec une dépendance problématique, stratégiques dans les chaînes de valeur et re-localisables avec une perspective d'équilibre économique. Dans ce cadre les actions suivantes sont identifiées :

- Identifier les produits et services stratégiques après analyse d'une dizaine de filières présentées en annexe du rapport, ces filières sont calées sur les DOMEX (domaines d'excellence du SRDEII.)
- Soutenir les projets de relocalisation stratégique notamment par un appel à projet annuel permettant de soutenir 5 à 10 projets /an
- Créer un club « relocalisation » composé des 100 grandes entreprises et ETI de la région avec l'objectif de pérenniser les échanges initiés lors des concertations et insister sur la place de la confiance dans la relation client-fournisseur, identifier les opportunités et les leviers mobilisables et affirmer la Région comme chef de file de l'action économique et animateur de la « chaîne de relocalisation » régionale.
- Organiser un « événement relocalisation » pour promouvoir la démarche et communiquer sur le plan et animer les filières en lien avec les pôles et clusters pour favoriser la mise en réseau des acteurs, notamment sur les filières émergentes.

► Axe II : Créer un « pack relocalisation »

- **Le pack** vise une nouvelle étape de la politique régionale en matière de développement économique avec un prisme sur les projets de relocalisation et de souveraineté industrielle et une prise en compte globale du projet pour s'adapter aux besoins spécifiques. Il sera composé de :
 - **L'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises**, porte d'entrée régionale pour les entreprises, a pour mission l'identification des projets et de les remonter à la collectivité régionale.
 - **Une équipe de « chefs de projets relocalisation régionaux »** de 3 à 5 personnes seront les interlocuteurs des chefs d'entreprise, pour mobiliser les partenaires publics et privés et simplifier les démarches en travaillant en mode projet.
 - **Une boîte à outils complète** (aides directes à l'investissement, prêts, avances, accompagnements techniques et méthodologiques industriels, énergétiques, numériques R&D, formation, recrutement...) pourra être mobilisée à la carte pour soutenir les projets.

La Région fera également appel à la mobilisation du FSE et FEDER pour ces projets.

- **Un fonds d'investissement « relocalisation »**. Le Fonds souverain d'investissement Auvergne- Rhône-Alpes sera mobilisé ainsi que des outils complémentaires spécifiquement orientés vers le soutien aux relocalisations.

► Axe III : Intervenir sur le foncier industriel

Sur ce thème fortement évoqué dans les concertations, en tant que chef de file de l'action économique, la Région propose d'animer une réflexion ambitieuse sur ce sujet en lien avec les EPCI et l'Etat. Celle-ci se déclinerait en quatre points :

- **Cartographier le foncier industriel régional** (terrains disponibles, zones d'activité économiques, friches etc..) en réalisant un inventaire en mobilisant les outils existants, observatoires et établissements publics fonciers locaux (EPFL) avec l'objectif de ramener le foncier disponible « sur le marché ».
- **Soutenir la mise à disposition de tènements « clés en main »** en cofinçant le développement de PAIR (Parcs d'Activités économiques d'Intérêt Régional).
- **Proposer des mesures incitatives en faveur du foncier industriel**
- Dans le cadre du SRADDET, la Région, en tant que Personne Publique Associée pour l'adoption des documents d'urbanisme par les collectivités territoriales, incitera celles-ci à rédiger des documents permettant d'articuler optimisation foncière et soutien à la stratégie régionale de relocalisation.

La Région proposera de travailler à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques immobilières pour la relocalisation et s'associera aux collectivités pour sa mise en œuvre.

- La Région portera une attention à la mobilisation du volet immobilier par les EPCI, volet qui relève de leur champ de compétences exclusif, et pourra intervenir sur les projets expertisés comme stratégiques.

- **Créer une foncière régionale pour sécuriser des terrains à vocation économique.**

La Région étudiera l'opportunité de cette création pour intervenir sur les territoires où il n'existe pas d'outils locaux, en associant partenaires publics et privés.

► **AXE IV : Faciliter les recrutements dans l'industrie : développer des compétences, renforcer l'attractivité des métiers.**

Cet axe a été largement évoqué dans la phase de concertation tant par les entreprises que les collectivités. La Région renforcera sa politique en faveur de l'emploi et de la formation, au travers de quatre actions :

- **Renforcer l'offre de service aux entreprises en matière de formation.**

La Région soutiendra les plans de formation des salariés, notamment issues de branches professionnelles prioritaires pour la relocalisation. Elle mobilisera le campus Région du numérique pour mettre à disposition des entreprises régionales l'Usine et ses plateformes technologiques pour les gestes techniques et formation à de nouvelles technologies.

Pour les demandeurs d'emploi, la Région mobilisera le Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable (CARED) qui sera simplifié. La Région financera des formations au sein de l'entreprise : formations préalables à l'embauche, après embauche, accompagnement des entreprises souhaitant créer un centre interne, accompagnement renforcé pour

l'accueil de personnes handicapées et l'accompagnement vers l'emploi de demandeurs d'emploi longue durée des salariés de l'Insertion par l'activité économique.

- **Accompagner les entreprises face à la mutation RH**

Pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements, leur attractivité et celle de certains métiers, il s'agit de la mise en place d'un marché d'accompagnement Ressources Humaines. L'objectif est de professionnaliser et faire évoluer les TPE-PME régionales sur les questions de Ressources Humaines et de recrutement.

- **Mutualiser les emplois**

La Région soutient les groupements d'employeurs et souhaite élargir son intervention pour soutenir les territoires et entreprises dans la mutualisation des emplois et l'accompagnement des salariés en mobilité professionnelle à travers notamment la recherche de logement.

- **Aller chercher de nouveaux viviers de candidats pour répondre aux besoins en emploi actuels et à venir.**

L'objectif de la Région est ici d'améliorer le lien entre les demandeurs d'emploi du bassin et les emplois émergents sur ce même bassin, c'est une condition de la relocalisation.

Le rapport décline cinq items sur cet objectif :

- **Le recrutement de proximité.** La Région souhaite promouvoir et expérimenter une approche géographique et basée sur les compétences à proposer aux personnes en recherche.

- **La relocalisation des compétences en Auvergne Rhône-Alpes.** La Région ira à la rencontre des demandeurs d'emploi d'autres régions pour développer la mobilité. La Région réfléchit à un bus de l'attractivité proposant des opportunités clés en main : emploi, formation, logement, informations pratiques...
- **Favoriser le tutorat senior.** La Région s'associera à l'Agence Auvergne Rhône-Alpes de l'orientation, à l'éducation nationale aux organisations professionnelles et consulaires pour favoriser le tutorat des jeunes demandeurs d'emploi en entreprise par des seniors en fin de carrière. Un dispositif financier pourra être proposé aux entreprises.
- **Accompagner les salariés en reconversion professionnelle.** La Région et Transitions Pro vont conjuguer leurs efforts pour accompagner les salariés en reconversion sur les métiers en en tension et financer leur parcours de formation.
- **Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap.** Pour accompagner les entreprises volontaires, la Région s'engage à poursuivre le développement de la démarche H+ formation pour faciliter l'accès à la formation et à la réorientation des publics concernés, elle développera aussi la sensibilisation et l'accompagnement renforcé des entreprises.

Remarques de portée générale

L'objectif du rapport, est d'abord de proposer des réponses aux entreprises qui sollicitent la collectivité régionale et plus largement l'ensemble de ces territoires. Dans une région, déjà très attractive, il s'agit avant tout d'organiser l'offre globale pour favoriser le maintien, l'implantation et la relocalisation d'activités industrielles en Auvergne-Rhône-Alpes. Et ce, même si le rapport aborde bien la question de la stimulation de la demande et de l'attractivité du territoire régional, c'est bien la priorité affichée que le CESER partage compte-tenu de la réalité économique de la région.

Sur le thème de la souveraineté industrielle régionale, le CESER rappelle que s'il partage les objectifs d'agir contre la dépendance à certains approvisionnements et à certaines productions, la souveraineté doit être entendue selon la nature des chaînes de production, à des échelles territoriales différentes. Les échelles européennes et nationales doivent s'inscrire dans la réflexion stratégique de la Région. Sur certaines productions, des logiques de coopération interrégionales pourraient être mises en œuvre. Le CESER se réjouit que dans le cadre de la présidence des quatre moteurs par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette thématique sera prioritaire. Cette nécessité est d'autant plus forte que les dispositifs de relance des différentes échelles doivent être complémentaires et permettre un véritable effet levier sur l'objectif de réindustrialisation. La cohérence des acteurs est une condition nécessaire pour la réussite d'une politique industrielle ambitieuse.

Le CESER note l'action de la Région pour faire évoluer les critères prioritaires de l'achat public afin de renforcer la part de l'achat local.



Les remarques du CESER

Sur le thème de la souveraineté industrielle, le CESER souligne l'importance de son corollaire : l'appétence des consommateurs et par ricochet, celle des acheteurs, à la consommation de produits industriels « made in Europe », « made in France », made in « Auvergne-Rhône-Alpes ». Le CESER s'interroge sur l'absence d'actions ciblées sur ce volet. Les conditions pour implanter des activités industrielles et à fortiori relocaliser doivent s'inscrire dans une réponse à des besoins concrets, la mobilisation d'un dialogue élargi à l'ensemble des acteurs sociaux, citoyens au-delà de la seule sphère économique mériterait d'être mise en œuvre sur l'ensemble des axes du plan.

La question de la relocalisation comporte plusieurs dimensions, la souveraineté et l'emploi sont majeures, mais le sujet du rôle et de la place des centres de décisions dans la maîtrise de la chaîne de valeur est très prégnant. La Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de peu de centres de décisions sur son territoire, il s'agit d'un axe qui doit être renforcé pour réduire la fragilité inhérente à des décisions déconnectées des problématiques territoriales. Il s'agit d'un point qui serait susceptible de renforcer la dimension stratégique du plan de relocalisation.

Remarques ciblées sur les axes

Sur chaque axe, le CESER formule les observations suivantes.

► **Axe I : inciter à la relocalisation en région Auvergne-Rhône-Alpes et soutenir nos entreprises dans leurs développements industriels**

Les productions concernées seront dans leur process porteurs d'innovations, de valeur ajoutée importante et s'inscrire dans le cadre de relations commerciales avec les autres partenaires notamment européens. A ce titre, le plan de relocalisation doit avoir la capacité d'intégrer les innovations générées par les projets de R&D, qu'elles soient à l'initiative de start-up, TPE-PME, ETI ou grands groupes. Le texte ne l'évoque pas explicitement, l'échange avec la représentante de l'exécutif en commission a permis d'éclairer ce point.

Sur cet axe, le CESER se félicite, comme l'a indiqué la première Vice-présidente de la collectivité régionale en commission, que si les secteurs potentiellement concernés par le dispositif sont prioritairement indiqués dans la liste en annexe 1, l'action de l'exécutif ne se limitera pas à ceux-ci et des projets hors de ces secteurs répondant aux objectifs pourront être accompagnés. Le CESER note que cela pourrait concerner notamment le textile ou les industries du luxe.

Les relations entre grands groupes et PME régionales sont au cœur des projets de relocalisation, et possèdent un fort potentiel de développement pour les PME. Le document de la Région mentionne cette relation de confiance par l'organisation d'événements et la création d'un club des 100. Cette relation se construit aussi dans la durée par un travail permanent qui aujourd'hui est assuré, entre autres, par les pôles de compétitivité, pour quelques communautés thématiques d'entreprises, mais également par les branches

professionnelles. Des clubs d'acheteurs et de directeurs de productions locaux, issus d'entreprises de toute taille, favorisent la découverte des savoir-faire de proximité et les échanges économiques régionaux. Ces échanges se multiplient depuis le début de la crise sanitaire et ont mis en évidence les relocalisations nécessaires à une relative souveraineté d'approvisionnement et de nouvelles opportunités.

Le plan de relocalisation de la Région pourra en effet s'appuyer sur ces différentes instances travaillant à la construction d'un tissu industriel régional cohérent, dynamique et innovant. Mais également sur des initiatives locales comme le pacte économique local grenoblois qui intègre la réduction des impacts environnementaux des activités. La région doit développer ces actions dans une vision cohérente à l'échelle régionale.

► **Axe II : Créer un « pack relocalisation »**

Le CESER note que le pack de relocalisation est une consolidation de l'existant en termes d'outils mobilisés. Il souligne l'intérêt d'une équipe de chefs de projets dédiés sur la relocalisation et une mobilisation adaptée à chaque projet des outils régionaux. L'expérience d'une mobilisation très réactive des dispositifs au service des entreprises pendant la crise sanitaire reconnue par l'ensemble des acteurs, doit perdurer pour répondre de manière flexible aux besoins des entreprises.

La mobilisation de fonds d'investissement dédiée à la relocalisation et à l'implantation d'activités industrielles est un outil d'accompagnement nécessaire pour soutenir les projets, les fonds devront être facilement accessibles aux TPE-PME, le CESER y sera attentif.

► **Axe III : Intervenir sur le foncier industriel**

Le CESER se félicite de l'initiative régionale sur ce thème, la rareté du foncier liée à la mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et l'absence de vision à l'échelle régionale tant sur le volet foncier que sur les friches nécessite une véritable action de la Région. Le CESER a souligné à plusieurs reprises les enjeux sur ce thème. Sur le terrain, la diversité des dispositifs et des initiatives a souvent l'apparence d'un « maquis » pour la majorité des acteurs. L'initiative de la collectivité régionale va dans le bon sens, le CESER s'en félicite et sera attentif à sa mise en œuvre

► **AXE IV : Faciliter les recrutements dans l'industrie : développer des compétences, renforcer l'attractivité des métiers.**

Sur cet axe, le CESER souligne l'intérêt des centres de formation internes aux entreprises mais il formule deux points de vigilance : d'une part, il faut que les TPE-PME trouvent un fonctionnement adapté à côté de ces initiatives pour éviter l'aspiration de personnes qualifiées vers les grandes entreprises, le tissu industriel étant majoritairement constitué de TPE-PME. D'autre part, il faut éviter de généraliser des formations courtes trop centrées sur l'adaptation à l'emploi sans s'inscrire dans une notion de parcours. L'adaptation aux évolutions doit être également prise en compte pour anticiper les mobilités professionnelles.

La mutualisation des emplois et le soutien aux groupements d'employeurs est une réponse adaptée aux besoins des territoires et leur équilibre financier est parfois

fragile. Sur le recrutement de proximité, le CESER se félicite de la sollicitation de l'exécutif à l'attention des partenaires concernés pour formuler des propositions d'innovations sociales pour la mise en œuvre à l'échelle départementale de cet objectif.

Pour faciliter les recrutements dans la multitude de PME qui forment le tissu industriel dans les filières de production, il est essentiel de prendre en compte l'emploi local (au sens des bassins d'emplois et de vie). C'est pourquoi la mise en œuvre d'un dialogue social territorial est important pour que les partenaires sociaux (employeurs et syndicats de salariés) en lien avec les pouvoirs publics puissent débattre des compétences mobilisables localement et envisager des formations qualifiantes pour répondre aux futurs besoins des entreprises. A défaut, la relocalisation industrielle pourrait avoir des effets pervers d'aggravation des inégalités sociales dans les territoires.

Concernant le tutorat senior, la mise en œuvre d'un dispositif financier pour favoriser le tutorat des jeunes en recherche d'emploi par des seniors en fin de carrière ne peut que favoriser la transmission des savoir-faire et la montée en compétence de jeunes.

La promotion de l'emploi des personnes handicapées et leur intégration dans les entreprises industrielles est un levier à favoriser, compte tenu du taux de chômage des personnes en situation de handicap (plus du double de celui de la population active). Historiquement, l'activité industrielle a toujours joué un rôle d'intégration pour ces populations, notamment à travers les Etablissements ou Services d'Aides par le Travail (ESAT). La désindustrialisation a aussi eu des effets sur ces activités, la relocalisation doit permettre d'en atténuer les effets.



Annexes

Annexe I

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES21 10968

Le Conseil régional, le 26 novembre 2021

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir pour avis le Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire,
- Budget primitif 2022 : Investir pour la relance,
- Mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan et perspectives,
- Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les horaires de passage lors de l'assemblée plénière des 16 et 17 décembre prochains vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

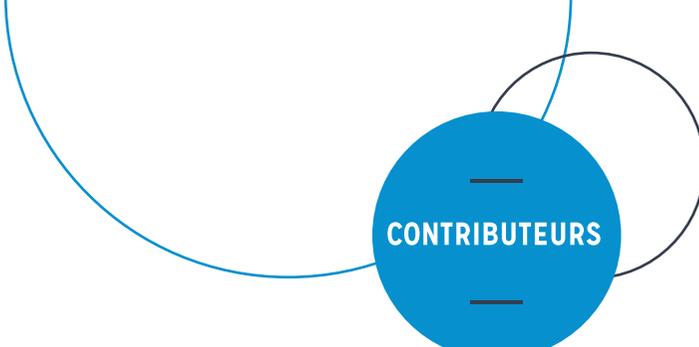


Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69209 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Eric LE JAOUEN**

Président de la Commission « Activités économiques, emploi et innovation »

► **Michel-Louis PROST**

Deuxième Vice-Président – Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BERNELIN Thierry (UDES)
- BLANC Dominique (UNAPL-CNPL)
- BORTOLIN Alain (CCIR)
- CABUT Bruno (U2P)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- CHABBAL Jean (P. compétitivité)
- CHARVERON Philippe (MEDEF)

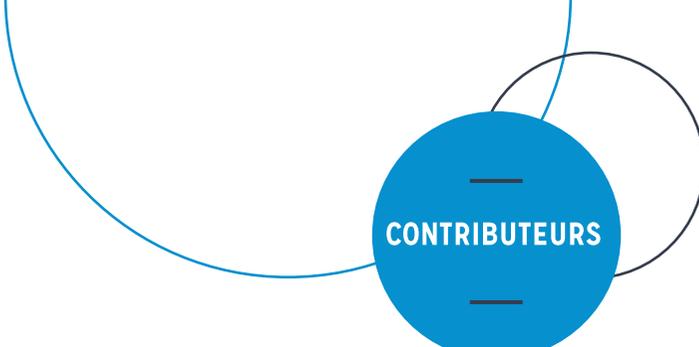
Collège 2*

- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BOLF Edith (CFDT)
- CARCELES Robert (CFE-CGC)
- DELAUME Colette (FO)
- FAURE Philippe (CGT)
- JUVAUX Christian (CFDT)
- LAURENT Bernard (CFTC)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège 3*

- BABOLAT Guy (UR SCOP)
- BAREAU Anne-Marie (Filière Bois)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- CANALES Marion (Logement)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DESSEIN Aurélie (P.Q Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

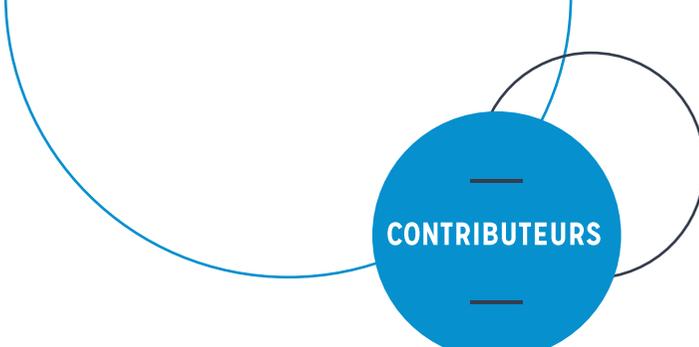
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA)
- MARTEL Alain (P.Compétitivité)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (IUMM)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCIR)
- TARLIER Bruno (CPME)
- TRICHARD Alain (ARIA)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

- MYC Michel (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- VINCIGUERRA Pio (FO)

Collège 3*

- FAUREAU Bernard (Pers. Qualifiée)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- GRATALOUPE Sylvain (UNPI)
- MARGUIN Christophe (Pers. Qualifiée)
- POSSE Robert (UFC Que choisir)
- SCHULER Catherine (CAF)
- VARICHON Béatrice (Lyon P. Financière)
- VIARD Michel (CRESS)
- VIGNAT Josette (CRT)



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Françoise PFISTER**

Présidente de la Section industrie

► **Jacques CADARIO**

Troisième Vice-Président – Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège

1*

- BORDES Claude (UIMM)
- CHABBAL Jean (Pôle Compétitivité)
- FRUCTUS Frédéric (France Chimie AURA)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- TRICHARD Alain (ARIA)

Collège

2*

- BOUVIER Bruno (CGT)
- MILBERGUE Denise (US Solidaires)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- VERNET Sandrine (CFTC ARA)

Collège

3*

- BABOLAT Guy (SCOP SCIC)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- PELLA Dominique (Universités)
- RIVIERE Elisabeth (LPO)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place financière)

Personnalités extérieures

GROUTHIER Jean-Philippe

JOLY Hervé

PAILLARD Thomas

PAYAN Eric

TEJEDOR Cécilia

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

PERNOD Stéphanie, Première Vice-Présidente, déléguée à l'Économie, à la Relocalisation et à la Préférence Régionale, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

► INTERVENTION DE Philippe CHARVERON, Au nom du Collège 1

Les conseillers CESER, membres du 1er collège, ont pris connaissance dans la journée du 30 novembre 2021 du document intitulé « Plan de relocalisation stratégique de la région Auvergne Rhône-Alpes » qui est aujourd'hui à l'ordre du jour de notre assemblée plénière.

La commission 1, élargie aux membres de la section Industrie, a débattu de ce Plan de relocalisation lors de sa séance du 1er décembre, et a entendu Madame Stéphanie PERNOD l'après-midi du même jour.

En premier lieu, le 1er collège souhaite souligner à quel point l'audition de Madame PERNOD a été utile et opportune, tant dans la forme que sur le fond.

Les membres du 1er collège étaient en effet perplexes, à première lecture de ce document.

D'une part, on devait s'étonner des conditions de saisine du CESER, informé de ce document moins de 24 heures avant la commission censée en débattre. Sur ce point, des explications concrètes ont été apportées par madame la Vice-Présidente, qui a par ailleurs précisé les pistes de progrès permettant d'envisager à l'avenir, des conditions de saisine plus conformes aux bonnes pratiques et à l'efficacité recherchée de nos travaux.

D'autre part, et sur le fond, plusieurs éléments de fond méritaient des éclaircissements qui ont été apportés par madame la Vice-Présidente lors de son intervention durant l'après-midi du 1er décembre, intervention dont nous tenons à souligner la qualité.

C'est ainsi que le CESER doit retenir que la liste des secteurs considérés comme prioritaires par la Région en vue de la mise en œuvre de ce plan, ne fera pas obstacle à ce qu'un dossier de relocalisation présenté par une entreprise relevant d'un secteur « non prioritaire », soit toutefois éligible au dispositif, dès lors qu'il serait estimé pertinent par la commission permanente du Conseil régional.

D'autre part, les membres du CESER ont bien compris que l'objectif de relocalisation industrielle n'interdisait pas, au contraire, que le dispositif soit mis en œuvre pour conforter la compétitivité des entreprises régionales, soutenir des productions existantes, voire pour éviter d'éventuelles délocalisations, dès lors toutefois que les dirigeants des établissements industriels concernés accepteraient d'engager une démarche alternative à la délocalisation projetée.

Les membres du 1er Collège se montrent particulièrement intéressés par la démarche de la Région en vue d'optimiser la mise à disposition de surfaces foncières nécessaires à la concrétisation de projets industriels. Cette question est centrale et actuellement, insuffisamment travaillée et résolue. Elle ressort très fréquemment dans les préoccupations exprimées par les industriels face à tout projet de développement ou d'implantation.

L'ambition de la Région, qui se propose de fédérer les réflexions des intercommunalités, lesquelles sont détentrices de la compétence en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, en partenariat avec les départements et avec l'Etat, procède de toute évidence d'une démarche positive, qui peut porter ses fruits, et que le 1er collège souhaite encourager.

Toutefois, le 1er collège ne se dissimule pas les difficultés auxquelles la Région va être confrontée. Outre la règle du « zéro artificialisation nette », souvent difficile à concilier avec l'indispensable croissance économique, les partenariats à créer avec les différents services de l'Etat compétents en matière de foncier industriel ne seront pas toujours aisés, tant les acteurs concernés au sein des services de l'Etat poursuivent des démarches souvent hétérogènes, voire parfois contradictoires les unes avec les autres. Il n'est d'ailleurs pas certain que les Préfets de département disposent en toutes circonstances de l'autorité nécessaire à la mise en cohérence de procédures ou d'attitudes émanant des agents de l'Etat, et qui, dans certaines circonstances, ralentissent et parfois perturbent les projets d'implantation industrielle.

Le Plan Régional, objet de nos travaux de ce jour, fait également sa place au traitement des difficultés de recrutement ressenties par nombre d'entreprises, en particulier pour ce qui concerne les personnels qualifiés et hautement qualifiés. Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur un constat que chacun partage : ces difficultés de recrutement apparaissent contradictoires avec la présence dans les fichiers de Pôle Emploi, d'un grand nombre de demandeurs d'emploi ou qui se déclarent comme tels. La Région propose des solutions à cette difficulté, dans sa sphère de compétence, mais elle ne saurait porter la responsabilité d'un problème de société, par ailleurs complexe et qui relève majoritairement des responsabilités de l'Etat. On doit aussi faire un constat : le foisonnement de dispositifs de formation, leur complexité rendent le système peu lisible, notamment pour les PME. Une mise en ordre simplificatrice des dispositifs de formation rendrait l'ensemble plus efficace.

Ces points étant exprimés, et sauf expression individuelle, le 1er Collège approuvera l'avis proposé au titre de ce plan de relocalisation stratégique.

► INTERVENTION DE Elisabeth LE GAC et Agnès NATON, Au nom des organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CFE CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

La CFDT et la CGT interviennent au nom des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA.

Le CESER a été saisi le 29 novembre pour avis, par le Conseil régional, sur un rapport intitulé : le plan de relocalisation stratégique de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La saisine a été traitée par la commission "activités économiques, emploi et innovation" élargie aux membres de la section industrie.

Sur la forme, nous déplorons vivement la méthode. Faute de temps, une seule et unique journée de travail aura été consacrée à l'examen de ce rapport reçu la veille de la commission. Comment développer la réflexion nécessaire à l'étude d'un plan stratégique en une séance ? Comment rendre un rapport de qualité, dès lors que cette saisine n'a pu être travaillée qu'en une séance ? Comment construire une analyse creusée si nous ne pouvons opérer diverses auditions ? S'agissant d'un plan dont la mise en oeuvre est prévue sur 6 ans, une telle urgence ne nous paraît pas justifiée.

Le projet d'avis n'évoque pas les critiques formulées par de nombreux conseillers quant aux conditions dans lesquelles le Conseil Régional a encadré la saisine sur un sujet aussi important. Ainsi, par manque de temps, le projet d'avis ne contient ni conclusion, ni préconisations.

Il n'évoque pas davantage les observations formulées par les mandatés des organisations syndicales de salariés sur l'absence totale de concertation organisée en amont de ce plan alors que, celles-ci sont aussi porteuses de propositions.

Ce plan aussi stratégique pour le développement industriel et l'emploi aurait mérité une tout autre approche pour permettre l'élaboration d'un avis motivé, comprenant notamment des préconisations issues de la diversité des expertises portées par la société civile organisée, et par l'audition d'experts industriels, économistes, élus, représentants européens, ... Or, une seule audition

n'a pu être opérée, prévue d'ailleurs antérieurement à la saisine pour ce plan : celle de la première Vice-Présidente du Conseil régional, en charge de l'économie, de la relocalisation et de la préférence régionale.

La critique est bien évidemment adressée au Conseil régional, qui contraint dans ces conditions, les conseillers du CESER à un travail très insatisfaisant.

Néanmoins, nous soulignons la qualité du travail préparatoire à nos réflexions, effectué par le chargé d'étude Laurent de PESSEMIER, pour compenser le manque de temps de préparation individuelle en amont de la réunion.

Concernant le fond, l'industrie demeure un élément déterminant de création de la valeur, du développement et de la cohésion de notre territoire régional. L'avenir des entreprises et des emplois en Auvergne-Rhône-Alpes sont fortement dépendants de la capacité productive sur le territoire national et européen.

Ce n'est pas la première fois que le travail se transforme sous l'effet des évolutions techniques et technologiques affectant les modes de production, les organisations du travail, les valeurs, le sens et la finalité du travail. Notre époque est cependant singulière en raison de la vitesse de cette transformation. Le numérique bouleverse l'organisation de la production de biens et de services ; l'évolution des métiers et des compétences ; le rapport entre l'homme, le travail, et la nature ; le rapport entre les producteurs, les consommateurs et les citoyens ; ainsi que la place et le rôle des États, dans un contexte de crise civilisationnelle liée au changement climatique. Aussi, la transition écologique et énergétique s'impose dans les choix stratégiques de notre région.

L'urgence à prendre en considération ces évolutions est un réel point d'appui pour accélérer la transition industrielle, professionnelle et la réindustrialisation de notre pays.

Le forum Industrie, tenu dans les locaux du Conseil régional fin 2019, avait montré la disponibilité de l'ensemble des partenaires sociaux à s'engager autour de ces enjeux. Ce forum avait permis de dégager des pistes pour anticiper et répondre aux défis soulevés par l'urgence climatique et l'inclusion sociale, en identifiant quelques filières stratégiques et les acteurs à impliquer afin de réussir la transition industrielle.

La crise de la Covid 19 a depuis mis en lumière, les risques résultant d'un modèle de développement conduisant à la perte de contrôle sur les approvisionnements liés à l'éclatement des « chaînes de valeur », et a rendu visible notre difficulté à faire face à l'urgence sanitaire (absence de stocks stratégiques contribuant au manque criant de petit matériel, de médicaments, d'appareils respiratoires,...) ou à maintenir en fonctionnement certaines lignes de production (avec les pénuries de matières premières et notamment celle des composants électroniques qui met à l'arrêt la construction automobile).

C'est ainsi, que dans leur ensemble les conseillers de la commission 1 et de la section Industrie qui sont intervenus, lors de la réunion du 1er décembre, ont exprimé leur satisfaction de voir la question de la réindustrialisation prise en compte par l'exécutif régional. Nos organisations syndicales l'ont également approuvé.

Après avoir adopté en octobre 2021 le plan régional "Retour au travail" qui permet d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de faciliter les embauches dans les secteurs en tension, la Région propose aujourd'hui un plan destiné à reconquérir la souveraineté industrielle régionale et favoriser l'implantation, la relocalisation, le maintien et le développement d'entreprises sur des produits et secteurs stratégiques avec l'affectation d'une ligne budgétaire significative au regard du budget régional, de 1, 2 milliards d'euros sur 6 ans. Mais nous notons que les financements alloués ne sont pas clairement identifiables dans le budget prévisionnel 2022.

Nous estimons que le plan est singulièrement inabouti, peinant à dégager les enseignements de la crise en cours et à élaborer des axes réellement innovants et/ou des inflexions par rapport aux stratégies passées. Cela alors que la Région dispose d'outils solides (montée en puissance de l'Agence Economique Régionale, Atlas-Synergies-Productives en collaboration avec l'université de Clermont) pour esquisser une approche différenciante. Ce plan s'inscrit trop peu dans les

stratégies européennes et nationales, pourtant offensives sur cette question de souveraineté industrielle depuis les enseignements de la crise COVID.

Nous relevons que ce plan stratégique ne présente pas de dispositifs novateurs permettant d'impulser la volonté politique de relocalisation. Nombre de mesures proposées, concernant le foncier et la formation, ne font que reprendre, dans des termes proches, des dispositifs déjà présents dans le dernier Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2021, sans qu'aucune évaluation n'en soit présentée. La référence aux 8 DOMEX (Domaines d'excellence) est réaffirmée, mais l'audition nous apprend que les exceptions seront possibles (industrie du luxe, textile...).

Nous l'avons souligné plus haut, notre région ne nous paraît pas pouvoir constituer, à elle seule, l'échelle pertinente pour penser la reconquête de notre indépendance industrielle. Au regard des « tickets d'entrée » résultant de la concentration existant dans certains secteurs. Cette indépendance ne peut se construire qu'à l'échelle nationale, en coopération avec les autres régions, et non dans une concurrence destructrice, et plus sûrement à l'échelle européenne. C'est notamment le cas pour les microprocesseurs, incontournables dans tous les DOMEX évoqués dans le rapport et bien au-delà. La nécessité de penser la souveraineté à l'échelle européenne ne signifiant pas que la Région renonce à y prendre toute sa place sur la base des atouts dont elle dispose.

En amont du travail du CESER, ce plan aurait nécessité la concertation des partenaires sociaux. Cette remarque ayant été entendue par la 1ère VP, et reprise dans l'avis, nous rattraperons en aval, ce que nous n'avons pu exprimer en amont ! En effet, pour faciliter les recrutements dans la multitude de PME qui forment le tissu industriel dans les filières de production, il est essentiel de prendre en compte l'emploi local (au sens des bassins d'emplois et de vie) c'est pourquoi la mise en œuvre d'un dialogue social territorial est important pour que les partenaires sociaux (employeurs et syndicats de salariés) en lien avec les pouvoirs publics puissent débattre des compétences mobilisables localement et envisager des formations qualifiantes afin que les entreprises soient en capacité de répondre aux besoins sociaux et au défi de l'urgence climatique. A défaut la relocalisation industrielle peut avoir des effets pervers d'aggravation des inégalités sociales dans les territoires.

Les organisations syndicales signataires de cette déclaration sont pleinement disponibles pour participer à définir les relocalisations souhaitables, les transitions industrielles à anticiper, et les conditions de leur réussite à partir de filières stratégiques. Et ce particulièrement s'agissant de l'emploi, des compétences, des reconversions nécessaires et de l'évolution des métiers à engager, en mobilisant l'ensemble des acteurs, avec le souci constant, que celles-ci, contribuent à renforcer la cohésion sociale, afin de bien vivre durablement partout en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour conclure, devant de tels enjeux, il conviendrait de retrouver le temps du débat, de la confrontation et de l'analyse afin d'élaborer des avis motivés sur la base de l'expertise de la société civile organisée.

Les consultations du CESER se multiplient dans la précipitation. Cette temporalité est contraire à un travail de qualité et tend à vider l'exercice démocratique de son contenu. Nous sommes convaincus que la démocratie doit redevenir un élément structurant dans les choix des politiques publiques, leur financement, leur mise en œuvre et leur évaluation.

L'histoire de nos deux régions a toujours été marquée par une culture du dialogue social. Revivifier notre modèle démocratique nécessite de recréer les conditions et les moyens de l'écoute et du dialogue, dans la proximité, afin de favoriser la participation des citoyens et de tous les acteurs aux projets qui impactent la vie quotidienne des Auvergnats - Rhônalpins.

Pour toutes les raisons que nous venons de développer, les organisations CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, s'abstiendront sur cet avis.

► INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers

Les collèges 3 et 4 tiennent tout d'abord à exprimer clairement leurs regrets quant aux délais très restreints de la saisine du conseil régional sur ce plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne permettant que difficilement la formulation d'un avis argumenté, partagé, construit et débattu au sein du CESER.

Si nous partageons l'importance du développement économique de notre région et les enjeux stratégiques d'un plan de relocalisation, tant en termes de souveraineté que de réduction de l'empreinte écologique des importations, l'élaboration d'un plan de relocalisation stratégique doit être un sujet pensé et construit de manière concertée avec les acteurs du territoire. L'élaboration d'une telle stratégie ne peut se faire dans un délai court et précipité.

Les collèges 3 et 4 regrettent, ainsi, que le CESER n'ait pas été associé à la concertation préalable des entreprises et des territoires. Le CESER aurait pu contribuer, au même titre que les acteurs associés, à l'expression des principaux enjeux, besoins et leviers d'interventions régionaux. Les collèges 3 et 4 souhaitent rappeler que le CESER dans sa diversité représentant la société civile, peut également être associé en amont dans la formulation d'avis permettant d'enrichir les contributions du Conseil régional.

Par ailleurs, le plan régional de relocalisation stratégique présenté positionne parmi les premiers axes stratégiques, de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région la plus attractive pour relocaliser. Or comme l'indique l'avis proposé par le CESER, si nous partageons les objectifs d'agir contre la dépendance à certains approvisionnements et à certaines productions, la souveraineté doit être entendue à des échelles territoriales adaptées. Les échelles européennes et nationales doivent s'inscrire dans la réflexion stratégique de la Région. La Région Auvergne-Rhône-Alpes ne peut s'inscrire dans une concurrence contreproductive avec d'autres régions françaises ou européennes, au contraire, elle doit participer au développement de synergies et de coopérations. Ainsi, sur certaines productions, des logiques de coopération inter-régionales pourraient être mises en œuvre.

Il nous semble également nécessaire d'affirmer plus fortement que toutes les politiques publiques se doivent d'être construites en coopération communes, communautés, départements, régions, état.

L'engagement de ce plan de relocalisation doit permettre de répondre aux besoins de tous les habitants de notre région avec un axe fort de déploiement de la formation et de son accès sur l'ensemble du territoire pour réduire les inégalités territoriales. Cela va de pair avec une politique concertée de maintien des services publics de qualité et de proximité.

Ce plan doit également tenir compte d'une meilleure organisation des moyens publics nécessaires à la mobilité entre l'ensemble des territoires favorisant ainsi une économie de proximité.

Enfin, si le plan indique qu'une enveloppe financière de 1,2 milliards d'euros sur 6 ans sera dédiée à la mise en œuvre de ce plan, nous regrettons le manque d'informations et de visibilité quant à l'origine de ces fonds : fonds déjà affectés à d'autres politiques publiques ? ou fonds annoncés pour la relance économique ? La provenance de ces 1,2 milliards d'euros mériterait d'être précisée à savoir s'il s'agit de financements vraiment nouveaux ? L'absence de cette information ne permet que difficilement de rendre un avis sur les impacts économiques collatéraux de cette stratégie. Un plan de relocalisation stratégique à quel prix ? Quelles contreparties aux aides apportées aux entreprises ? Un désengagement du soutien au développement d'entreprises locales déjà implantées ? Ce sont les questions que nous nous posons.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 14 décembre 2021



95 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

56 SE SONT ABSTENUS

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno				
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre				
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	Non désigné(e)					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean			X	
		ROUX Annie			X	
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BLANCHARD Paul			X	
		BOUVERET Lise			X	
		BOUVIER Bruno			X	
		CANET Fabrice			X	
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine			X	
		FAURE Philippe			X	
		GELDHOF Nathalie			X	
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine			X	
		MARGERIT Laurence			X	
		MURCIA Jean-Raymond			X	
		NATON Agnès			X	
		PELLORCE Pascal			X	
		PUTOUX Laurent			X	
		RODRIGUEZ Vincent			X	
		SALA Chantal			X	
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean				X
		BEAUJOU Victoire				X
		BOLF Edith				X
		GUILHOT Jean-Marc				X
		GUILLOT Daniel				X
		JUYAUX-BLIN Christian				X
		LAGNIER Christine				X
		LAMOTTE Bruno				X
		LE GAC Elisabeth				X
		LOZAT Jean-Luc				X
		MORAIN Marie-Christine				X
		MORISSE François				X
		NINNI Agnès				X
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle				X
		ROBERTO Sansoro				X
SCHMITT Isabelle				X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick			X	
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle			X	
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				X
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François			X	
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick			X	
		CARCELES Robert			X	
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie			X	
		GILBERT Madeleine			X	
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno			X	
		HAMELIN Catherine			X	
		MUSSET Sophie			X	
		MYC Michel			X	
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			X	
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise			X	
		VELARD Patrick			X	
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry				
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			X	
		Non désigné(e)				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie			X	
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
		COURIO Valérie	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MONNET Alexis	X			
		BIN-HENG Maryvonne	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes					
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel			X	
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard			X	
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian			X	
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique			X	
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth			X	
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie			X	
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie			X	
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Saisi par le Conseil Régional sur le rapport « Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes », le CESER organise son avis en trois parties, la première rappellera l'importance pour la société civile organisée de la localisation d'activités industrielles et stratégiques sur le territoire régional, la deuxième présentera de manière synthétique le contenu du rapport et la dernière partie développera les remarques du CESER.

INDUSTRIE | RELOCALISATION INDUSTRIELLE1 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | FONCIER | COMPETENCES PROFESSIONNELLES | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20